

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2021, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Pierre SAMPIERI, Félix SANTARELLI, Jean-Christophe BARTOLI, Jean-Vincent TOMASI, Caroline CUCCHI, Jean-Pierre-ANTONETTI, Zélia BERQUEZ, Christophe MANICCIA, Mathieu CESARI, Jérôme POLVERINI
Présents : 11	Etaient représentés : Paul QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Paul GIUDICELLI
Votants : 14	Etaient absents : Gabrielle VAUTRIN Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Décision modificative n°2 sur budget annexe 2021 du port de plaisance et de pêche de Pianottoli-Caldarello.

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n° 2021-26 du conseil municipal en date du 2 Avril 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 du port de plaisance et de pêche de Pianottoli-Caldarello,

Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 16 pour satisfaire aux dépenses inhérentes au remboursement du capital des emprunts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article Unique : de voter les mouvements suivants au BP 2021

CREDITS A OUVRIR			
CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
16	1641	Emprunts en euro	+ 804,77 €
CREDITS A REDUIRE			
CHAPITRE	ARTICLE	NATURE	MONTANT
21	2135	Installations générales – agencements	- 804,77 €

Voix POUR :	14
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 27 /09/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 24/09 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 /09/2021 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI
---	--

